



MAIRIE DE PENCHARD

CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 27 - 2023

L'an deux mille vingt trois, le 16 novembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités en date du 10 novembre 2023.

Membres présents: 9

Mr Marc ROUQUETTE, Mme Géraldine DUPARAY, Mr Jérôme QUELLIER, Mme Christine SIEVERT-PERE, Mr Guy THOMASSIN, Mr Patrick CARDONNET, Mme Kelvine ROUSSEAU, Mme Camille BENARD, Madame Hélène NOURRY.

Pouvoirs: 4

Pouvoir donné par Mr Jérémy BARDEAU à Mr Jérôme QUELLIER Pouvoir donné par Mr Patrick CONQ à Mr Patrick CARDONNET Pouvoir donné par Mme Delphine RODRIGUEZ à Mme Christine SIEVERT-PERE Pouvoir donné par Mr Stéphane BOURGEOIS à Mme Camille BENARD

<u>Absents excusés</u>: 2 Mme Valérie BOUR Mr Thomas MORSELLI

Secrétaire de séance : Mr Patrick CARDONNET

Objet: Mise à jour du tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiéees portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID: 077-217703586-20231116-DELIB_27_2023-DE

VU la commission RH en date du 25 octobre 2023, CONSIDÉRANT qu'il a lieu de modifier le tableau des effectifs,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

APPROUVE le tableau des effectifs suivant à compter du 20/11/2023 :

GRADES OU EMPLOIS	Tit.	Cat.	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus		Effectifs non pourvus	
	Non Tit.		TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Adjoint administratif principal 1ère classe	Tit.	С	1		1	- 0	0	A. A.
	Non Tit.							
Adjoint administratif principal 2ème classe	Tit.	С	2		2	N. I.E.	0	
	Non Tit.							
Total Filière			3	0	3	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 2éme classe	Tit.	c	0	1	0	0	0	1
Total Filière			0	1	0	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE								
Adjoint Technique Principal 2éme classe	Tit.	с	2	0	2	0	0	0
	Non Tit.							
Adjoint Technique	Tit.	С	3	2	1		1	1
	Non Tit.				1	1		
Total Filère			5	2	4	1	1	1
Total Général	R-U		8	3	7	1	1	2

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Marc ROUQUETTE

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.